

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
Bureau des procédures environnementales et foncières

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE SNC DERVAL à Derval

Par arrêté préfectoral n° 2023/ICPE/343 en date du 11/10/2023 une enquête publique est ouverte à la mairie de Derval, pendant une période de 33 jours du **lundi 6 novembre 2023 à 9h00 au vendredi 8 décembre 2023 inclus à 16 h 30** portant sur la demande présentée par la SNC DERVAL en vue de l'exploitation d'une plateforme logistique à Derval, route des Carriers.

Cet établissement est soumis à autorisation sous la rubrique n° 1510-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Madame Marie-Eve THEVENIN, est désignée en qualité de commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur est chargé de diriger l'enquête et de recevoir en mairie de Derval, les observations du public aux dates et heures ci-après :

—lundi 6 novembre 2023	de 09H00 à 12H
— jeudi 16 novembre 2023	de 09H00 à 12H
— mercredi 22 novembre 2023	de 13H30 à 16H30
— vendredi 8 décembre 2023	de 13H30 à 16H30

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier « papier » d'enquête publique et du dossier numérique sur un poste informatique, en mairie de Derval aux jours et heures d'ouverture des services au public et selon les modalités d'accueil du public en vigueur. La consultation du dossier d'enquête publique est également possible depuis le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : www.loire-atlantique.gouv.fr.

Le dossier comporte une étude d'impact du projet, ainsi que les avis obligatoires notamment l'avis de l'autorité environnementale.

Pendant le temps strict de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre « papier », déposé en mairie de Derval.

Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire enquêteur à la mairie de Derval (15, rue de Rennes – 44590 Derval).

Elles peuvent être déposées par voie dématérialisée dès l'ouverture de l'enquête à l'adresse suivante : enquete.SNC.DERVAL@gmail.com. La taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo. Seuls les courriels reçus pendant la stricte période de l'enquête seront pris en compte et mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de la Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à la disposition du public en mairie de Derval pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet peut être demandée auprès de la SNC DERVAL 8 rue Lincoln 75008 PARIS.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera un arrêté d'autorisation délivré par le préfet de Loire-Atlantique assorti de prescriptions d'exploitation, ou un refus.